

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2022, le 12 Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 06/05/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/05/2022.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, M. GAMBERT Eric, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme DUFROU Virginie, M. ORRIERE Philippe, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie

Excusés ayant donné procuration : Mme CLASSEAU Evelyne à M. MEIGRET Julien, Mme PLESSIS Clémentine à Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme CHAUVIN Vanessa à M. BARRÉ Olivier, M. BARDOU René à M. ORRIERE Philippe

Excusé : M. BRUNET Paul

A été nommé secrétaire : M. BOUVIER Yann

2022-30 – TARIFS ALSH EXTRASCOLAIRE DE JUILLET 2022

Madame BOULAIN, adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires et périscolaires, présente au conseil municipal les nouveaux tarifs ALSH de juillet 2022, joint sur le tableau en annexe.

L'accueil de loisirs intercommunal de l'été 2022 fonctionnera du vendredi 8 juillet au vendredi 29 juillet 2022 et du 22 août au 31 août 2022 pour les enfants de 3 à 11/12 ans (enfants scolarisés en cycle maternel et élémentaire) et pour les jeunes de 11/12 ans à 17 ans (après l'entrée en 6^{ème}).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'appliquer ces tarifs pour le mois de juillet 2022.

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/05/2022
Le Maire



Olivier BARRÉ

TARIFS ALSH EXTRASCOLAIRE DE JUILLET 2022 – TABLEAU ANNEXE DE LA DELIBERATION 2022-30

TARIFS JEUNESSE 12-17 ANS POUR JUILLET 2022 :

Journées jeunes 12-17 ans	Tarif de base	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
Activités sans prestation	10,40 €	10,40 €	10,08 €	9,77 €
Activités avec prestation	17,27 €	17,27 €	16,85 €	16,54 €

TARIFS DES ENFANTS 3-11 ANS POUR JUILLET 2022 :

Journées 3-11 ans	Tarif de base	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
Journée 9h30-17h30 sans repas	9,66 €	9,66 €	9,50 €	9,29 €

Le temps de garderie du matin et du soir est gratuit pendant les vacances scolaires de juillet

TARIFS POUR LES MINI CAMPS DE JUILLET 2022 :

Mini camps juillet 2022	Tarif de base	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
MINI CAMPS FERME SAINT- GEORGES-DE-BUTTAVENT 3-5 ANS du 20 au 22 juillet 2022	75,00 €	75,00 €	70,00 €	65,00 €
MINI CAMPS EQUITATION ANDOUILLÉ 6-7 ANS du 18 au 22 juillet 2022	84,00 €	84,00 €	79,00 €	74,00 €
MINI CAMPS TOUT BAIGNE LA HAIE TRAVERSAINE 8-9 ANS du 25 au 29 juillet 2022	102,00 €	102,00 €	97,00 €	92,00 €
MINI CAMPS MULTISPORTS CHÂTEAU GONTIER 10-12 ANS du 11 au 15 juillet 2022	124,00 €	124,00 €	119,00 €	114,00 €
SEJOUR SAINT MALO 13-17 ANS du 11 au 15 juillet 2022	129,00 €	129,00 €	124,00 €	119,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302290-20220512-2022-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022